



AGRICULTURE PAYSANNE



SUR QUOI TRAVAILLENT L'ADEAR 37 ET LE GROUPE DE PAYSANS DU RÉSEAU DE FERMES « SEMENCES PAYSANNES » ?

- Animation d'un groupe d'**échange de pratiques** entre paysans cultivant des semences paysannes.
- Organisation de **formations** sur le cadre juridique, les méthodes de sélection, le triage et le stockage des semences, la panification de blés paysans...
- Suivi d'une **plate-forme expérimentale** de maïs « population » et d'un protocole de création variétale.
- Mise à disposition de petits **lots de semences** paysannes dans le cadre d'**expérimentations**, c'est-à-dire :
 - adhésion à la démarche collective,
 - formation à la sélection,
 - signature d'une **convention** engageant à faire des notations et à redonner deux fois la quantité de semences pour que la variété puisse ensuite être testée ailleurs.

Ce programme de sélection participative de semences paysannes s'inscrit dans la défense et la promotion d'une **agriculture paysanne**,

- Pour l'**autonomie** des paysans,
- Pour une **recherche participative**, avec et par les paysans,
- Pour une production s'appuyant sur la **biodiversité** et respectant les ressources naturelles de demain.

Si les semences paysannes et la démarche de sélection participative vous intéressent :

CONTACT

ADEAR 37
Raphaëlle Cormerais-Thomin
asso.adear37@gmail.com
09 66 89 52 16

Copie/Photos: Amélie Clément
Crédits photos: ADEAR 37 et CBD

Avec le soutien de:



PROGRAMME DE SÉLECTION PARTICIPATIVE DE SEMENCES PAYSANNES

- Vous vous demandez **quelles variétés** de maïs, blé ou tournesol sont les plus **adaptées à vos terres** ?
- Vous aimeriez **multiplier vous-mêmes** vos variétés ?
- Vous vous posez des questions sur la **faisabilité technique et économique** de sélectionner et multiplier les semences sur votre exploitation ?
- Vous aimeriez discuter entre paysans des **critères agronomiques intéressants** pour votre terroir et vos pratiques ?

ADEAR 37

2 carrefour du 11 novembre
37170 Chambray-lès-Tours
Tél. 09 66 89 52 16
asso.adear37@gmail.com





POURQUOI CULTIVER DES VARIÉTÉS PAYSANNES ET SÉLECTIONNER SES SEMENCES ?

SEMENCES PAYSANNES OU « POPULATIONS »

Une variété « population » (ou « paysanne ») est un ensemble de plantes qui **se reproduisent librement** entre elles au cours de leur culture dans un milieu biologique auquel elles sont adaptées (ou en cours d'adaptation).

Ces variétés ne sont ni stables ni homogènes : elles conservent au contraire **un maximum de diversité**, qui leur permet de s'adapter en permanence à des conditions naturelles changeantes.



SÉLECTION PARTICIPATIVE

Une sélection par et pour les paysans

Une sélection effective par le paysan dans les champs, en fonction de ses besoins, de son climat, de ses pratiques agricoles, ses envies de couleurs, de goûts et de valeurs nutritionnelles...

Alliant connaissances agronomiques et savoir-faire traditionnels, cette démarche associe paysans et chercheurs dans une recherche participative.

Une dimension collective fondamentale

- Pour acquérir des compétences via l'échange de savoir-faire, la formation, le questionnement sur ses pratiques...
- Pour nourrir et tenir sur la durée une posture expérimentale,
- Pour maintenir une diversité de semences adaptées à chaque ferme,
- Pour gagner collectivement en autonomie.

Se réapproprier un savoir-faire paysan pour gagner en autonomie

La sélection de semences directement par le paysan lui permet d'adapter ses variétés en fonction de ses propres critères : précocité, valeur nutritionnelle, résistance aux maladies, conduite de culture économe en eau et en intrant, etc.

Travailler avec des variétés intéressantes en agriculture paysanne et biologique à faible niveau d'intrants

Contrairement aux variétés certifiées du commerce qui sont sélectionnées en station expérimentale (avec quantité d'énergie fossile et d'eau), les semences paysannes sont sélectionnées au champ en conditions réelles de culture et valorisent donc mieux leur potentiel en conditions de culture économes.

Adapter ses variétés aux conditions pédoclimatiques et à ses pratiques culturelles

La diversité génétique offre un potentiel d'adaptation permanente aux conditions de culture changeantes :

- Les variétés s'adaptent aux terres et aux pratiques quand la culture est répétée dans un même contexte et sélectionnée ;
- Si la sélection n'est pas trop drastique : certains individus de la population peuvent devenir des ressources potentielles en situation de crise (ex : sécheresse, maladie).

CADRE JURIDIQUE

Les semences paysannes sont **libres de droits**, c'est-à-dire non inscrites au catalogue officiel. Il est légal de les semer mais il reste **interdit de les commercialiser, donner ou échanger**. La production issue de ces semences est par contre soumise à la même réglementation que les variétés certifiées.

Les échanges de semences réalisés dans le cadre de ce projet de sélection participative **sont limités à de l'expérimentation**.

